

[16]29 August 9.

A

SCHREIBEN VOM [SCHWYZER LANDAMMANN HEINRICH] REDING AN DEN LAND-  
SCHREIBER [DER FREIEN AEMTER, BEAT II. ZURLAUBEN]

---

"Hab ich uwer schriben wol verstanden und besser gacht Einmal Juncker [Heinrich] W a l [l] i e r [franz. Chargé d'affaires] zu schriben was Jro hye byligendt sechen, weder dem H. [a.o. franz.] Ambassadorsen [Charles Brulart de Genlis, Prieur de L é o n] zum andthridt, hatte Es geren nach uwerem wyllen uffs best gmacht, wan ichs nur könd mögendtz also dem Juncker vermacht zu schicken, und damit schriben was Jr Nottwendig acht, wan dan der bodt wyder kompt so dhundt des Junckers andtwordt uber min schriben oder so Er brieff vom Herrn selber oder anderst wo her bracht, auch das vor üch nüt sol verborren syn und hand Jer was witters nüws so landt michs wüssen und was ich üch kandt dyenen da ier mich gantz gneigt.

Wyer handt nüdt nüws dan Gott lob der alten gutten lauffen bys her Gott lob durch us Jm landt, allein hatt Stäffen Bellys [=B e e l i] wyrdt am Sadtels [=Sattel] magt Ehin Krom mit Jren us den hoffen [=Höfe] heimbracht daran sye am dritten dag gestorben und syd her 2 kindt kranck worden ... aber nüdt gstorben, der lyebe g[ott] welle alles zum besten wenden Jnn dessen ... protection ich uns samptlich ... beffellen dhun. ...

Mit frundlicher pitt billigende schriben H. Landtvogt [von] Baden [Johann Melchior H ä s s i] zu überschicken".

---

Original - AH 73, 47

1588 April 9., Paris

A

SCHREIBEN VON FRANÇOISE D'ORLEANS[-LONGUEVILLE, ALS WITWE VON LOUIS I<sup>ER</sup> DE BOURBON, PRINCE DE CONDE VERH.] "PRINCESSE DE CONDE DOUAIRIERE", AN [CHARLOTTE-CATHERINE DE LA TREMOILLE, ALS WITWE VON HENRI I<sup>ER</sup> DE BOURBON, PRINCE DE CONDE VERH.] "PRINCESSE DE CONDE"

Loiseleur/Condé 430

---

"Lettre ... tirée du Ms. 186 de Ceux de [Henri-Auguste de Loménie, Comte de] B r i e n n e in Bib. Reg. [=Bibliothèque royale in Paris:]"

"Autant de Contentement que j'ay receu en vous nommant Madame la Princesse, j'ay d'occasion de regretter ce nom tant que ne Serez justifiée de la malheureuse accusation qui vous fera perdre l'honneur et la vie tout ensemble, Sy votre innocence ne vous justifie; ce que je desire infiniment, ne pouvant croire que dans le Coeur d'une femme bien née et nourrie, telle mechantté [=méchanceté] ce fut gardée pour [Henri I<sup>er</sup> de Bourbon] le Prince [de Condé]<sup>1</sup> qui vous a tant honorée à vous rechercher et vous épouser. Cette perte est Si grande pour toute la maison [de C o n d é], que pour mon particulier, l'honneur que j'ay reçu de feu Monsieur Son Pere [Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, Prince de Condé], me Convie assez de le ... [pleurer] le reste de ma vie, et ay esté des premieres à demander justice a nostre Roy [H e i n r i c h III.] qui ne la peut et ne veut desnier. Leurs Majestez [neben Heinrich III. sicher dessen Mutter Catherine de M e d i c i gemeint] n'ont voulu recevoir voz lettres ny Messieurs les Cardinaux [=Minister?] les repondre. J'ay aussy parlé de vostre histoire a la Reyne Mere [- Medici -] du Roy, elle m'a repondu estre tant amie de l'honneur et de la vertu et a eu tel horreur ... [du] fait dont on vous accuse, qu'elle ne se veut mesler de vous bailler le deuil que vous ne soyez justifiée. C'est donc à vous de travailler que vostre Page [Léon oder Louis de B e l c a s t e l] ... [?]<sup>2</sup>, auquel on dit qu'avez fait donner nombre d'argent par vôte tresorier, et que l'un de voz Valets de Chambre [vermutlich Antoine C o r b a i s] a avoué avoir donne la premiere poison. Ces indices avancent fort vôte malheur. Jl Se dit davantage que aimiez avec telle passion vostre page qu'il tenoit le lieu de vostre mary, avec tant d'autres villanies que la Cour en a horreur et S'entretient maintenant que aux depense de vostre reputation donc je vous estime tres malheureuse. Ceux qui vous ont conseillé (S'il est ainsy) ont plus fait contre vous que S'ils vous eussent donné la meme poison. Qui vouldoit[!] jamais vous voir, vous tenant Sans honneur et Sans ame; Croyez que Dieu qui menace les empoisonneurs de n'avoir Jamais part au Royaume des Cieux, permettra que la verite Soit Cogneue, la justice executée. J'ay Supplié très humblement le Roy de vostre part que le Page fut arrêté, Sa Majesté le desire [de même] et en a escrit, mais l'on ne croit pas qu'en ayez [vraiment] envie. Je prie Dieu que le contraire soit; mais quoiqu'il en Soit, vous estes maintenant la fable et la malediction de la france, et comme je crois de tout le monde jusqu'aux Barbares s'ils l'entendent; mais est il bien possible d'oster la vie a un Prince qui vous a tant honorée et tant aimée, sy cela est vous n'avez pire ennemie que vous même ayant Consenty a la damnation de vostre ame. Le temps qui est pere de la

verité nous fera bientôt ... [juger] de vos deportemens que je Souhaitte Vous Contrarier alla creance qui S'en prend par tout. lorsque j'ay Sceu que viviez en Princesse d'honneur et que respectiez un tel Mary de Sy grand Maison, j'ay desiré de vous faire Service, et m'en fusse estimée heureuse; mais maintenant que je vous vois ainsy accusée, Si vostre justification n'appaise ce trop grand bruit d'un Si mechant acte, j'ay trop receu d'honneur de feu Monseigneur mon Mary pour vouloir que une autre me Surpasse en desir de vous être la plus Cruelle ennemie qu'avez jamais eue, pleurant neantmoins vostre honte comme je voudrois qu'il n'en fust rien, et Si avez [été] incité, comme l'on dit, hastez vous d'accuser ceux qui vous ont donné ce pernicieux conseil pour le bien de vostre Vie et honneur, et je Supplieray Dieu punir les meschants et estre protecteur des bons."

1) Die La Trémoille war angeklagt Condé, ihren Gatten, vergiftet zu haben, s. Dictionnaire 9, 439 Nr. 7.

2) *Soeur pour*

Kopie, wohl im 18. Jh. für B e a t F i d e l Zurlauben angefertigt.  
AH 73, 48

## 16

1588 April 9., Paris

A

SCHREIBEN VON FRANÇOISE D'ORLEANS[-LONGUEVILLE, ALS WITWE VON LOUIS I<sup>ER</sup> DE BOURBON, PRINCE DE CONDE VERH.] "PRINCESSE DE CONDE DOUAIRIERE", AN [CLAUDE] DE LA TREMOILLE

"(du meme Ms.) [=Lettre ... tirée du Ms. 186 de Ceux d'Henri-Auguste de Loménie, Comte de Brienne, in Bib. Reg. d.h. Bibliothèque royale in Paris:]"<sup>1</sup>  
"J'ay receu la lettre que vous m'avez escrites, ou je reconnois le déplaisir dont vostre ame est Saisie de la perte qu'avez faite de Monsieur [Henri I<sup>er</sup> de Bourbon] le Prince de C o n d é: Ce n'est pas San[s] raison, veu l'honneur que vous avez receu [et] toute vostre maison [=L a T r é m o i l l e] de l'amitié qu'il portoit a M.<sup>lle</sup> [Charlotte-Catherine] de l a T r é m o i l l e vostre Soeur<sup>2</sup>, l'ayant Choisie parmy tant d'autres pour la juger digne du nom qu'il lui a fait porter dont elle l'a très mal recompense. S'il est vray ce que toute la Cour croit comme vous dira ce Gentilhomme present porteur. Leurs Majestéz [König H e i n r i c h III. und dessen Mutter Catherine